



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE JEUDI 4 AOÛT 2022 À 9 H  
AU 300, RUE PARENT**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Michel Gagnon, président  
Jacques Bouchard, conseiller  
Simon Vincent, greffier adjoint par intérim

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Michel Therrien, directeur général adjoint – Service du développement économique, relation avec le milieu et vie communautaire

---

ITEM 1.1  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le président, Monsieur Michel Gagnon, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE-13451/22-08-04**  
ITEM 1.2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE-13452/22-08-04**  
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF  
DU 27 JUILLET 2022**

---

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 29 juillet 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 juillet 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 27 juillet 2022 soit approuvé.**

**CE-13453/22-08-04**

ITEM 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE MARIE-ÈVE

ATTENDU l'invitation par le Centre Marie-Ève pour leur soirée « Coquetel des lanternes » du 8 septembre prochain;

ATTENDU QUE le cabinet du maire ne peut être représenté à cette soirée;

ATTENDU QUE le maire souhaite offrir son soutien financier à cet organisme;

ATTENDU QUE l'organisme demande un soutien financier symbolique de 125 \$ par municipalité desservie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville verse, à titre d'aide financière, la somme de 125 \$ au « Centre Marie-Ève » pour leur soirée Coquetel des lanternes.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer un montant de 125 \$ à l'organisme.**

**CE-13454/22-08-04**

ITEM 5.2

DON – TOURNOI DE GOLF DE L'ACADÉMIE LAFONTAINE

ATTENDU la tenue de la 23<sup>e</sup> Classique de Golf au profit de la Fondation de l'Académie Lafontaine;

ATTENDU QUE le maire souhaite faire un don pour la Fondation de l'Académie Lafontaine;

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville verse à la Fondation de l'Académie Lafontaine la somme de 250 \$ à titre de don.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer un montant de 250 \$ à la Fondation l'Académie Lafontaine.**

**CE-13455/22-08-04**

ITEM 5.3

CORRECTION AU FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE « VOLET PAIEMENT DES ASSURANCES »

ATTENDU QUE l'organisme n'a pas voulu déposer le chèque émis par la Ville de Saint-Jérôme pour l'aide accordée en 2022;

ATTENDU QUE l'organisme a signifié son désir de renoncer à l'aide financière accordée par la Ville de Saint-Jérôme par retour de courriel ainsi que par téléphone au coordonnateur au communautaire du Service des loisirs;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE l'organisme est actuellement en pause de l'ensemble de ses activités et qu'il n'est couvert par aucune assurance;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 8 juillet 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**La Ville annule le chèque # 130259, au montant de 200 \$ émis au nom de l'organisme « Les gens de la Rolland » et de corriger le tableau qui accompagnait la résolution CE-13250/22-03-17 en ce sens.**

### **CE-13456/22-08-04**

#### ITEM 5.4

**ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE LONGUES SECTIONS DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET DRAINAGE À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE – ANNÉE 2020 – SOUM 2020-1,1**

---

ATTENDU QUE la Ville, par sa résolution CM-13625/20-04-21, octroyait le contrat pour les travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures et drainage à divers endroits de la Ville – Année 2020 (SOUM 2020-1,1) à « Roxboro Excavation inc. »;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 23 octobre 2020;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 27 juin 2022 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

ATTENDU la recommandation de monsieur Alexandre Raymond, chef de Division – Réalisation, et madame Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**L'acceptation définitive des travaux de réfection de longues sections de pavage, trottoirs, bordures et drainage à divers endroits de la Ville – Année 2020 exécutés par « Roxboro Excavation inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2020-1,1, soit approuvée.**

### **CE-13457/22-08-04**

#### ITEM 6.1

**PRÉCISION À UNE RÉOLUTION SUR UN CONTRAT D'IMPRESSION POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS (2021-BS-013)**

---

ATTENDU QUE la Ville Saint-Jérôme par la résolution CM-14963/22-02-15 octroyait le contrat d'impression des publications annuelles pour 2022 à l'entreprise Imprimerie Solisco Inc. pour un montant maximal de 130 071,22 \$, incluant les taxes. Le contrat s'échelonne du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville Saint-Jérôme par la résolution CM-15232/22-05-30 entérinait la modification au contrat d'impression des publications annuelles pour 2022 à l'entreprise Imprimerie Solisco Inc. pour l'utilisation du papier de type Husky 100M à la place du papier de type Enviro Print100;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE cette autorisation du Conseil pour l'utilisation de ce papier de type Husky 100M s'applique uniquement à l'impression des brochures de la programmation estivale et que tout autre service d'impression prévu au contrat devra respecter les exigences du devis technique sans aucune possibilité de substitution;

ATTENDU la recommandation de monsieur Pierre Julien, chef de la Division des achats et de la gestion de l'inventaire, et madame Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La résolution CM-15232/22-05-30 soit clarifiée afin que la modification du type de papier au contrat ne s'applique que pour l'impression des brochures de la programmation estivale.**
- 2.- **La Ville entérine la modification au contrat pour la substitution du type de papier Enviro Print100 par le papier de type Husky 100M uniquement pour l'impression des brochures de la programmation estivale.**
- 3.- **L'ensemble des autres clauses au contrat actuel 2021-BS-013 demeurent aux mêmes termes et conditions.**

### **CE-13458/22-08-04** ITEM 6.2

#### ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES (2022-BS-108)

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à un appel d'offres selon la procédure d'invitation écrite auprès d'au moins trois soumissionnaires pour l'achat de pompes submersibles;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts, préparée par François Tremblay du Service des travaux publics avant la période d'appel d'offres, est d'environ 97 728 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint de la Ville a procédé, le 28 juin 2022, à l'ouverture des soumissions reçues :

<b>Nom du soumissionnaire</b>	<b>Conforme (oui ou non)</b>	<b>Lot 1 Montant soumissionné (taxes incluses)</b>	<b>Lot 2 Montant soumissionné (taxes incluses)</b>
Entreprises L.M.	Oui	59 355,01 \$	156 444,84 \$
Pompaction inc.	Oui	23 411,46 \$	72 822,55 \$
KSB Pumps inc.	Oui	Non soumissionné	75 423,60 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des achats et de la gestion de l'inventaire;

ATTENDU la recommandation de monsieur François Tremblay, chef de la Division de la production et de l'épuration des eaux, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics, datée du 11 juillet 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour l'achat de pompes submersibles à « Pompacktion inc. », pour un montant ne pouvant excéder la somme de 96 234,01 \$ taxes incluses soit : 23 411,46 \$ pour le lot 1 et 72 822,55 \$ pour le lot 2, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication jusqu'à l'acceptation finale.**
- 3.- **La présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.**

**CE-13459/22-08-04**

ITEM 6.3

OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICE DE REMORQUAGE DES VÉHICULES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2019 AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2024 (INCLUANT 2 ANNÉES OPTIONNELLES) (2019-BS-013)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme, par sa résolution CM-12385/19-09-17, a octroyé un contrat à « Mécanique D'Chant, Peinture, Carrosserie inc. » pour le service de remorquage des opérations de déneigement;

ATTENDU QUE le contrat offre la possibilité à la Ville de se prévaloir de la clause de renouvellement pour une (1) ou deux (2) périodes supplémentaires en faisant connaître son intention par écrit à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début des saisons optionnelles;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics est satisfait du service offert par « Mécanique D'Chant, Peinture, Carrosserie inc. », celui-ci recommande la prolongation du contrat pour le service de remorquage des véhicules pour une période supplémentaire;

ATTENDU QUE la période supplémentaire s'échelonne du 15 novembre 2022 au 1er avril 2023;

ATTENDU la recommandation de monsieur Érik Deslandes, Chef de la Division de la voirie et de la mécanique, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics datée du 25 juillet 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville se prévaut de l'année d'option pour 2022-2023, soit la période allant du 15 novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023, concernant le service de remorquage pour les opérations de déneigement, auprès de « Mécanique D'Chant, Peinture, Carrosserie inc. », pour un montant ne pouvant excéder 61 094,84 \$, incluant les taxes, tel que prévu aux documents de soumission, ce qui porte la valeur du contrat à 223 820,12 \$, taxes incluses.**
- 2.- **Le directeur du Service, ou le responsable du dossier, soit autorisé à signer les documents afférents audit contrat, le cas échéant.**

**CE-13460/22-08-04**

ITEM 7.1

RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « LE COIN ALPHA »

ATTENDU les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Le Coin Alpha », organisme œuvrant et ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme accueille des adultes dans leurs démarches d'autonomie et d'éducation populaire liées à leur compétence en littératie et de citoyenneté sur le territoire de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme est actif depuis 1996 et possède son siège social à Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme a fourni l'ensemble des documents nécessaires à sa reconnaissance, dont une preuve d'assurance et une résolution de son conseil d'administration;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, datée du 12 juillet 2022;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**La Ville reconnaît officiellement l'organisme à but non lucratif « Le Coin Alpha », dans la catégorie « partenaire affinitaire », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.**

### **CE-13461/22-08-04** ITEM 7.2

ENTENTE POUR PERMISSION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE GESTION DE LA CIRCULATION SUR LE BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST (AO 2020-43 ING) – CONTRAT AVEC MIRABEL RAILWAY INC.

---

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a, par sa résolution numéro CM-15202/22-05-17, octroyé le contrat pour des travaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires, de drainage et de chaussée sur le boulevard Lajeunesse Ouest, entre la rue Dagenais et le numéro civique 522, boulevard Lajeunesse Ouest et sur les rues Dagenais, Jacinthe, Laurette et Martel (SOUM 2020-43) à « 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction) »;

ATTENDU QUE ces travaux traversent l'emprise ferroviaire de la compagnie Mirabel Railway inc.;

ATTENDU QUE la Ville a déposé auprès de la compagnie Mirabel Railway inc. une demande d'accès à leur emprise ferroviaire et une demande d'installation de conduite souterraine sur leur propriété;

ATTENDU QUE les contrats joints à la présente sont conformes à nos attentes;

ATTENDU la recommandation de mesdames Lysann Pelletier, chargée de projets, et Mélanie Théberge, directrice du Service de l'ingénierie;

Il est proposé par : Jacques Bouchard  
Et unanimement résolu que :

**Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence le greffier adjoint soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer lesdits contrats pour et au nom de la Ville.**

**CE-13462/22-08-04**

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

Il est proposé par : Jacques Bouchard

Et unanimement résolu :

**QUE la séance soit levée.**

Le président ,

Le greffier adjoint par intérim,

\_\_\_\_\_  
MICHEL GAGNON

\_\_\_\_\_  
SIMON VINCENT, avocat

/sw



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

TENUE LE JEUDI 4 AOÛT 2022 À 9 H

**INDEX DES RÉOLUTIONS**

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	246
CE-13451/22-08-04	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	246
CE-13452/22-08-04	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 27 JUILLET 2022	247
CE-13453/22-08-04	5.1	DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE MARIE-ÈVE	247
CE-13454/22-08-04	5.2	DON – TOURNOI DE GOLF DE L'ACADÉMIE LAFONTAINE	247
CE-13455/22-08-04	5.3	CORRECTION AU FONDS DE SOUTIEN COMMUNAUTAIRE « VOLET PAIEMENT DES ASSURANCES »	248
CE-13456/22-08-04	5.4	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE LONGUES SECTIONS DE PAVAGE, TROTTOIRS, BORDURES ET DRAINAGE À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE – ANNÉE 2020 – SOUM 2020-1,1	248
CE-13457/22-08-04	6.1	PRÉCISION À UNE RÉOLUTION SUR UN CONTRAT D'IMPRESSION POUR LE SERVICE DES COMMUNICATIONS (2021-BS-013)	249
CE-13458/22-08-04	6.2	ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE POMPES SUBMERSIBLES (2022-BS-108)	249
CE-13459/22-08-04	6.3	OPTION DE PROLONGATION DE CONTRAT – SERVICE DE REMORQUAGE DES VÉHICULES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT POUR LA PÉRIODE DU 15 NOVEMBRE 2019 AU 1ER AVRIL 2024 (INCLUANT 2 ANNÉES OPTIONNELLES) (2019-BS-013)	250
CE-13460/22-08-04	7.1	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « LE COIN ALPHA »	251
CE-13461/22-08-04	7.2	ENTENTE POUR PERMISSION DE TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE, DE DRAINAGE ET DE GESTION DE LA CIRCULATION SUR LE BOULEVARD LAJEUNESSE OUEST (AO 2020-43 ING) – CONTRAT AVEC MIRABEL RAILWAY INC.	251
CE-13462/22-08-04	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	252